



FORUM SUR LA REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'YERRES DE FONTENAY-TRESIGNY

Mardi 22 novembre 2021

Lieu : Salle des fêtes place Bernard Palissy de Fontenay-Trésigny

Horaires : de 18h00 à 20h30

Rédacteur : Héloïse RAMBAUD - animatrice du SAGE de l'Yerres

OBJET DE L'EVENEMENT

Le forum de Fontenay-Trésigny portait sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres. Il s'agissait d'une séance participative permettant de partager et d'échanger auprès du grand public sur ce projet.

La séance a commencé à 18h20.

ELUS PRESENTS

- Monsieur Marc CUYPERS, Maire de Crèvecœur-en-Brie, Vice-Président du SyAGE et membre de la CLE du SAGE de l'Yerres ;
- Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire de Grisy-Suisnes, et membre de la CLE du SAGE de l'Yerres ;
- Monsieur Gilles CARBONNET, Adjoint au Maire de Yerres et Vice-Président du SyAGE.

SYNTHESE DES ECHANGES

Monsieur Marc CUYPERS, Vice-Président du SyAGE et membre de la CLE du SAGE de l'Yerres introduit la séance en rappelant les grands enjeux de la révision du SAGE de l'Yerres et de la concertation préalable du public. Le garant de la concertation explique ensuite son rôle et celui de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans la démarche de révision du SAGE de l'Yerres.

Du fait du faible nombre de participants (quatre au total dont une habitante de la commune), la présentation de l'évènement a été remaniée et la durée de l'évènement a été raccourcie.

Les échanges avec l'habitante se sont néanmoins avérés enrichissants.

Le retour sur le recours à des solutions fondées sur la nature (par exemple, noues végétalisées ou parking perméables) plutôt qu'à des solutions « traditionnelles » (de type bassin de rétention) pour la gestion des eaux pluviales a été perçu par l'habitante comme positif.

SyAGE

Compte rendu du Forum de Fontenay-Trésigny du 22 novembre 2021 sur la révision du SAGE de l'Yerres



Par ailleurs, les questions posées ont principalement concerné la gestion et l'aménagement des berges ainsi que la compatibilité des documents d'urbanisme et projets d'aménagement avec le SAGE de l'Yerres :

- Pourquoi la mise en place d'un portail devant l'habitation de l'habitante et à proximité du pont du ru du Bréon a-t-il été interdit ?
 - ➔ L'article 5 du règlement du SAGE interdit tout installations, ouvrages, travaux, activités dans une bande de 5m de part et d'autre des cours d'eau du bassin versant de l'Yerres (hors l'Yerres et l'aval du Réveillon), en particulier ceux qui peuvent contraindre l'écoulement en période de crue.

- Pourquoi le projet initial de lotissement à proximité du ru du Bréon c'est finalement transformé en projet d'immeuble ?
 - ➔ Le projet initial se situait en zone humide avérée d'une surface supérieure à 1 000 m². Il était donc incompatible avec l'article 1 du règlement du SAGE « proscrire la destruction des zones humides ». Un immeuble a finalement été aménagé car son emprise sur les zones humides est beaucoup plus restreinte. Son emplacement est par ailleurs plus éloigné du ru du Bréon.

- ❖ Il a par ailleurs été rapporté que du fait de la nature du sol, il est presque impossible pour les agriculteurs de faire de l'agriculture sans drainage en amont du bassin versant.

FIN DE LA SEANCE

La séance s'est terminée à 19h35.

Suite à cet évènement, il est prévu que le SyAGE et son Vice-Président chargé de la Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire amont du bassin versant, Monsieur CUYPERS, prenne contact avec l'habitante pour tenter de répondre à ses attentes.